

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 avril 2023

N° 2023-28	Adhésion à l'Office International de l'Eau
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 26 avril à 9h30, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva		X		Cyrille VALLET
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15

Date de convocation du Conseil : 14 avril 2023

Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

## 1. CONTEXTE

Dans le cadre de la politique de mise en adéquation des savoirs et savoirs faire des équipes et des réalisations attendues de la Régie, le plan de développement des compétences (plan de formation) pour 2023 prévoit la nécessité, entre autres, de former le personnel sur des thématiques propres aux métiers de l'eau.

Ces formations aux métiers de l'eau représentent ainsi près de 30% du plan de développement des compétences.

Ainsi et à titre d'exemple, les besoins suivants pourraient être proposés aux collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise :

- Gestion de service d'eau et d'assainissement;
- Prélèvement de la ressource;
- Eau potable données transversales;
- Réseaux intérieurs et eaux de pluie;
- Eaux et rejets industriels;
- Etudes hydrauliques;
- Vannes de régulation;
- Construction d'un réseau d'alimentation en eau potable;
- Sécurité du personnel dans les métiers de l'eau.

L'Office International de l'Eau (OiEau) est une association indépendante et à but non lucratif reconnue également d'utilité publique. Elle développe depuis plus de 30 ans un savoir-faire dédié à nos métiers et intègre de surcroît la notion d'intérêt général en la plaçant au centre de ses actions et partenariats.

## 2. OBJET

Pour valoriser ses partenariats, l'OiEau propose la signature d'une convention permettant notamment de bénéficier d'un taux réduit de 25% applicables aux inscriptions aux formations dispensées, ainsi que l'accès à une ressource documentaire d'actualité thématique (Aquaveille).

Le coût de l'adhésion est fixé à 1 100€ au titre de 2023.

L'engagement aux termes de toute convention devant nécessairement passer par la voie d'une autorisation spécifiquement accordée au Directeur d'engager la Régie, il est demandé au Conseil de bien vouloir accorder celle-ci.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R2221-18 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT**, l'opportunité d'adhérer à l'Office International de l'Eau

**DELIBERE**,

**Article 1.** Approuve l'adhésion d'Eau du Grand Lyon – la Régie à l'Office International de l'Eau au titre de 2023

**Article 2.** Autorise le Directeur de la régie à signer la convention d'adhésion et engager la dépense relative au paiement de la cotisation correspondante

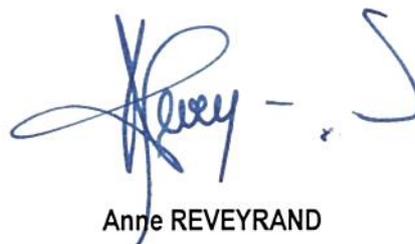
*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

La secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com) : 4 mai 2023